

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22.11.01 Convocation du 15.11.2001

Compte rendu affiché le 26 novembre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

**Objet : FINANCES :**

**AIDE AU CINEMA "REX".**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. CHRETIN, MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BELLOT, BOUREZG.

**Absents représentés :** M. OLLIVIER par M. CHATUT - Mme BROSSARD par Mlle VEYRIER - Mme DURAND par Mme WYMAN - Mme LABASOR par Mlle MILLET.

**Absents excusés :** Mme BERRA, M. FERNANDES.

~~~~~

Monsieur le Maire-Adjoint explique que le Cinéma "REX" rencontre des difficultés financières. Il rappelle que la collectivité a déjà réalisé des efforts envers cet établissement.

Il précise que toutefois la commune considère que ce cinéma, diffusant en outre une programmation de qualité, relève d'une mission de service public, donc d'intérêt général.

En conséquence, et compte tenu de la loi qui permet d'intervenir dans le domaine économique, si l'intérêt de la commune le justifie, il propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 75.000 f au profit de la Sarl "Cinéma REX" afin que ses comptes soient équilibrés.

Il précise que, pour les années à venir afin de contribuer à l'équilibre des comptes, la ville mènera une étude de fonctionnement en collaboration avec l'exploitant et son comptable.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Communes,
- Vu les dispositions afférentes à l'intervention économique des collectivités territoriales;
- Considérant que le "Cinéma REX" remplit une mission de service public à caractère culturel sur le Val de Saône ,
- Adopte le principe du versement d'une subvention exceptionnelle pour équilibrer les comptes de la Sarl "Cinéma REX",
- Fixe le montant de cette subvention à 75 000 F,
- Précise que cette dépense sera imputée au budget de la commune, article 6574 fonction 314,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 novembre 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 3 Décembre 2001

- de la publication le 4 Décembre 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 3 Décembre 2001